

Bulletin communal

N° 17

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 Décembre 2002

Décisions

- ✓ Natura 2000
- ✓ Frais de déplacement intervenante Italien
- ✓ Indemnité percepteur
- ✓ Décisions modificatives
- ✓ Local des jeunes
- ✓ Subvention

Informations

- ✓ Remembrement
- ✓ PLU St Jean de Maurienne
- ✓ Renouvellement bail carrière APPRIN
- ✓ Ramassage encombrants
- ✓ Passage TRANSMAURIENNE
- ✓ Contrat emploi-jeune
- ✓ Travaux sur la commune
- ✓ Facturation de l'eau
- ✓ Cérémonie des vœux
- ✓ Goûter à la bibliothèque
- ✓ Informations jeunesse
- ✓ Etat Civil

Présents : André BOCHET, Annie ANESA, Yves DURBET, François ANDRE, Olivier POLAUD, Michel FRUMILLON, Véronique VALET, Jean-Jacques BEROU, Danielle BOCHET, Marie-Claude DARBEL, Jean DURIEUX, Sabine BAROU MORRUGARES, Patrick ALLARD, Patrick DEIANA,
Absent : René VOISIN

DECISIONS

✓ Natura 2000

Le Conseil Municipal avait demandé, par délibération en date du 31/01/2002, de retirer 3 zones du site S41 du Massif des Encombres au titre de la Directive Habitat. Compte tenu de la réponse négative du Préfet, le Conseil refuse le zonage proposé.

Vote : unanimité

✓ Frais de déplacement de l'intervenante en Italien

Le Conseil décide le versement d'une indemnité de frais de déplacement à l'intervenante en Italien pour l'année 2002/2003 soit 23 euros sur 10 mois.

Vote : unanimité

✓ Indemnité percepteur

Le Conseil accepte le versement de l'indemnité de conseil au receveur de la commune d'un montant de 459,09 euros.

Vote : unanimité

✓ Décisions modificatives

Le Conseil approuve les modifications budgétaires proposées par Danielle BOCHET, adjointe aux finances sur le budget de la commune et sur le budget de l'eau.

Commune :

Section de fonctionnement :

Dépenses : - 46612 €

Recettes: - 46612 €

Section d'investissement

Dépenses : - 15172 €

Recettes : - 15172 €

Vote : unanimité

Service de l'Eau

Section de fonctionnement :

Dépenses : 73420 €

Recettes : 73420 €

Section d'investissement

Dépenses : 73420 €

Recettes : 73420 €

Vote : unanimité

✓ Règlement de l'utilisation du local des jeunes

Yves DURBET soumet au Conseil Municipal le projet de règlement du local situé sous la bibliothèque qui sera mis à la disposition des jeunes. Ce règlement sera communiqué aux parents.

Deux jeunes ont accepté d'être les correspondants de la commune pour tous les problèmes relatifs à l'utilisation de cette salle.

Après avoir délibéré, le Conseil approuve ce règlement et fixe l'ouverture au samedi 28 décembre 2002.

L'équipe d'animation de la Communauté de Communes en assurera le suivi.

Vote : unanimité

✓ Subvention

Le Conseil décide d'attribuer à l'Association « Le Colporteur », une subvention d'un montant de 3100 € pour l'organisation du Salon du Livre 2002.

Vote : 13 Pour 1 non participation au vote

INFORMATIONS

Le Maire informe le Conseil que le groupe de travail du remembrement-aménagement s'est rendu sur le terrain afin d'étudier la possibilité de modifier l'accès à Croix Saint Grat.

Le Conseil accepte de demander à Monsieur Gilles VIAL, géomètre, l'établissement d'un plan à titre de variante sur ce secteur.

FACTURATION DE L'EAU

Vous allez recevoir prochainement votre facture d'eau 2002.

En raison d'un problème informatique, il ne faudra pas tenir compte de la date du délai de paiement indiqué mais vous voudrez bien la régler dans les 15 jours suivant sa réception. Merci de votre compréhension

BIBLIOTHEQUE

Le goûter de la bibliothèque aura lieu le :
SAMEDI 28 DECEMBRE 2002 à 16 H



Pendant les vacances, la bibliothèque est ouverte les lundis 23 et 30/12/2002

ETAT CIVIL

Naissance
28/11/2002

Mathis MORRUGARES

INFORMATIONS JEUNESSE

L'espace Jeunes Vira'j offre des tarifs réduits sur l'ensemble des stations de ski du canton de St Jean de Maurienne. Renseignements en mairie

INFORMATIONS

La ville de St Jean de Maurienne recherche quelques personnes (chefs d'entreprises, associations, habitants) qui pourraient participer à une réunion dans le cadre de la préparation du cahier des charges nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la ville de St Jean de Maurienne. Une réunion aura lieu dans la deuxième semaine de janvier 2003 d'une durée de 2 heures maximum.

Si vous êtes intéressé, vous voudrez bien vous inscrire en mairie d'Hermillon qui transmettra à la ville de St Jean de Maurienne.

L'arrêté préfectoral portant renouvellement d'autorisation d'exploitation de la carrière dite « Le Rocheray » arrive à échéance le 30/06/2004. La société APPRIN sollicite un renouvellement anticipé de son bail dont la date normale d'échéance est le 30/12/2009 pour faire coïncider la date de renouvellement administratif avec la date du renouvellement du bail.

Le Conseil est invité à réfléchir sur le renouvellement et sur les conditions de ce bail.

François ANDRE nous informe :

- Du changement progressif des compteurs d'eau. Ils seront renouvelés sur une période de 5 ans (action débutée en 2001).
- Que 21 personnes ont bénéficiées du ramassage des encombrants. L'opération est reconduite pour l'année 2003.
- Le passage de la TRANSMARIENNE 2003 aura lieu le 14/08/2003
- De la réalisation d'un drain par les employés communaux pour éviter l'écoulement de l'eau en provenance du chemin de Montandré sur la route.

Jean DURIEUX donne un compte rendu de la réunion du comité syndical du SIRTOMM.

Danielle BOCHET fait part de la distribution Colis de Noël aux personnes de plus de 80 ans par le Centre Communal d'Action Sociale de la commune (28 colis distribués).

Yves DURBET nous informe :

- que le contrat d'emploi-jeune de la commune arrive à échéance le 01/03/2003. Il présente les diverses possibilités d'emploi. Une discussion au Conseil Municipal aura lieu en janvier 2003.
- d'une proposition de déplacement du banc du Touring Club des 4 chemins pour l'installer à Champessuit à côté de la fontaine.
- que le conseil municipal sera invité à réfléchir sur les projets communaux, en janvier 2003, pour les années à venir,
- d'une proposition de Julien DUPRAZ qui souhaite refaire le bachat des Prises. Le travail est en cours.
- Le goudronnage final de la route de la cascade, à l'entrée du village, sera terminé au Printemps.

REMERCIEMENTS A LA POPULATION POUR SA PARTICIPATION AU TELETHON ET POUR L'ILLUMINATION DU VILLAGE

CEREMONIE DES VŒUX

VENDREDI 03 JANVIER 2003 à 19 H salle Polyvalente

BONNE FETES A TOUS



